



la vie des territoires, l'avis des projets.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 26 février 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - 3 – Adhésion Association Ville & Aménagement Durable

Délibération n°8

Le vingt-six février deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Monsieur Laurent AMADIEU.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 11

M. AMADIEU, Mme BARDIN-RABATEL, Mme BELAIR, M. CARDIN, M. CATTIN, M. CLAPPAZ, M. CORBET, M. DESPESSE, Mme MARTIN-GRAND, M. OLLEON, Mme PANTEL

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 6

M. LONGO à M. OLLEON, Mme MARDIROSSIAN à M. CORBET, M. MATHIEU à M. CLAPPAZ, M. MOCELLIN à M. DESPESSE, M. MOREAU à M. CATTIN, M. QUEIROS à M. AMADIEU

Administrateurs absents et excusés : 1

Mme SAURAT

Jean-Luc CORBET a été nommé secrétaire de séance

L'epfl du Dauphiné adhère à l'asso Ville & Aménagement Durable (Centre d'échanges et de ressources, bâtiments & aménagements durables en Auvergne-Rhône-Alpes) depuis 2021. Cette association accompagne, informe et anime un réseau d'acteurs pour faire évoluer les standards et innover collectivement autour des enjeux du bâtiment et de l'aménagement durable.

Le fonctionnement de l'association s'appuie sur un modèle d'actions collectives où les membres sont les premiers contributeurs et le moteur d'activité. A partir d'un programme d'actions étoffé, Ville & Aménagement Durable noue des partenariats sur l'ensemble du territoire et se déploie en animant un réseau multi-métiers de professionnels de l'acte de bâtir et d'aménager (bureau d'études, architectes, collectivités, aménageurs, promoteurs et bailleurs sociaux ...).

Depuis que l'EPFL du Dauphiné adhère à l'association, cela permet aux équipes de participer aux réflexions portées par de nombreux groupes de travail intéressant leurs activités, notamment celles du proto-aménagement, du renouvellement urbain et du « réemploi ». L'EPFL est tout particulièrement impliqué dans cette dernière thématique et s'appuie sur les possibilités offertes par l'association pour réaliser des recherches en amont des projets (identification des acteurs du réemploi, échanges de bonne pratique, retours d'expérience chantier).

L'adhésion de l'EPFL du Dauphiné à l'association Ville & Aménagement Durable donne aussi accès à de la veille métier, des ressources publiées sur le site ainsi qu'à des tarifs préférentiels pour participer à des formations, colloques et visites organisés par l'association.

Le montant de la cotisation annuelle à l'Association est fixé, pour la catégorie des organismes spécifiques dont dépend l'EPFL du Dauphiné, à 800 € HT, soit 960 € TTC.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'Administration de l'epfl du Dauphiné :

- Décide le versement de la cotisation pour l'année 2026, soit un montant de 800 € Hors Taxe, soit 960 € Toutes Taxes Comprises.
- Autorise le Directeur à procéder à la mise en œuvre de la présente décision.

Conclusions : adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,
Laurent AMADIEU